



## Demande de conseil Litige Location vacances

Par **JAMET**, le **03/05/2009** à **14:32**

Bonjour,

Le 3 Mars 2009, J'adresse un chèque de 330 € en règlement total d'une réservation « cabane Trappeur » pour la période du 12 au 18 avril 2009 au Camping d'A... en Bretagne.

Le 11 Avril, appel de ce camping, le jour même du décès de mon Père. J'annonce alors mon impossibilité de prendre les congés prévus, l'inhumation ayant lieu le 15 avril.

Le vendredi 17 avril, à mon retour sur Lyon, j' appelle le camping pour demander de me restituer une partie de ma réservation dont j'avais besoin, compte tenu des circonstances majeures, et la personne alors me répond qu'elle me recontacte la semaine suivante.

Aujourd'hui, 3 mai, n'ayant pas eu de nouvelles de leur part, après deux semaines, je les recontacte et la même personne me dit qu'elle n'a pas eu le temps de regarder et qu'elle doit en parler à son chef qui est absent ( ce chef est nouveau)!!! et qu'elle me recontactera ?

J'ai ressenti une réelle mauvaise foi de sa part et elle m'a presque racroché au nez. Je lui ai adressé un courrier pour confirmer mon appel et j'y ai joint un faire-part de décès.

Ma question: Ai-je une possibilité de recours dans cette situation ?

Avec mes sincères remerciements pour tout conseil sur la suite à donner.

Marc Jamet